

## COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

### PROCES VERBAL du conseil municipal du 18 juin 2018 à 18h30

#### Convocation du 7 juin 2018

L'an deux mil dix- huit, le dix -huit juin à 18 heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur COURBE Philippe, Maire

Nombre de Conseillers municipaux : 15 Présents : 10 Procuration 3

PRESENTS: COURBE Philippe-MERIC Jean Paul-SEMPROLI Pascale-CABANNES Michel-LAMBERT Didier-PEYRUSSON Denis-ROSEC Angélique-LABBE Sabrina-LARTIGUE RENOUIL Jacqueline-CHAZOTTES Martine

Avaient donné procuration : LAGARDERE Jean louis- TURANI I BELLOTO Alexandra-BERNARD Pascal

ABSENTS : LACHAUX Evelyne-LACOMBE Céline

Secrétaire de séance : Mr CABANNES Michel

En préambule, Mr COURBE, maire donne lecture d'une lettre en réponse au tract distribué par l'opposition du conseil municipal

En réponse au tract, le groupe majoritaire tient à rétablir certaines vérités et réalités : on est toujours dans la confusion entre prévisions de dépenses d'un budget et dépenses réalisées et validées par un compte administratif. Malgré nos efforts de pédagogie, nous nous heurtons à une incompréhension systématique

En ce qui concerne les dépenses d'énergie, 40 000 euros de prévisions de dépenses ont été votées. Les investissements réalisés avec la chaufferie vont entrainer des dépenses bien inférieures. Isolation des bâtiments école et foyer, passage en LED au niveau de l'éclairage public, concourent à diminuer de manière significative nos dépenses énergétiques.

L'augmentation des impôts n'est pas obligatoire mais nécessaire et indispensable au regard des baisses des dotations de l'Etat et de la communauté de communes. On a déjà rappelé que la commune est pénalisée par un coefficient d'intégration fiscale insuffisant c'est-à-dire un effort fiscal à poursuivre par rapport aux communes de même strate.

Pour ce qui est des informations notamment celles qui concernent les associations, la commission réunie le 6 mars, avant le vote des budgets (opposition présente ) a eu en mains tous les éléments et tous les dossiers des associations. Le tract fait l'impasse de ces éléments et cela nous semble être simplement une omission et non une manipulation malhonnête ?

Quant à certaines dépenses soi-disant non maîtrisées, il ne faut pas comparer les services utilisés par une collectivité et les services des particuliers (ex téléphonie avec plusieurs centraux téléphoniques cantine école mairie et portables professionnels, lignes téléphoniques alarme gîte notamment et armoires froides cantine...). En comparaison des autres communes, on est dans les mêmes sommes. Rappelons-nous qu'Isabelle Bernard a tenté en son temps de diminuer cette facture sans succès hélas !!! Dans les communes voisines, les frais de téléphonie sont similaires (... )

5700 euros d'eau pour la commune, cela ne veut rien dire si on ne prend pas en compte les besoins et les comparaisons avec des services identiques dans d'autres collectivités. La consommation intègre tous les compteurs dans la commune : stade, aire de jeux, école cantine, mairie, foyer et cimetière c'est relativement peu !!!

La fermeture d'une classe à la rentrée 2018 est officielle depuis jeudi 14 juin et donc la réflexion pour un RPI avec Cudos a débuté. Ceci n'est pas sans soulever des interrogations que l'on ne résout pas en 3 mois et implique deux communes et deux conseils, deux écoles, deux communautés de parents d'élèves !!! En tant que maire je suis favorable à ce rapprochement et à cette mutualisation.

La cantine coûte à la commune on le sait depuis toujours mais il s'agit d'un choix politique commun à la plupart des communes : on estime que l'on ne peut pas dépasser un prix de vente de 4 euros par enfant et par repas pour un coût de revient supérieur à 5 euros. Mais nous sommes fiers de la solidarité à destination des plus jeunes et de leurs familles !!! Le renflouement de 32000 euros est faux parce qu'il intègre les fournitures scolaires pour un peu plus de 4000 euros . Au budget 2018 la subvention d'équilibre nécessaire, est de l'ordre de 18000 euros.

La rénovation du foyer en TTC va générer une forte récupération de TVA et donc une recette d'environ 60000 euros. La commune prendra à sa charge l'emprunt de la tranche 1 de la mairie ce qui est normal : on ne peut pas sérieusement envisager qu'un locataire prenne un emprunt pour payer des travaux dans le bâtiment de son propriétaire et comme il est bien dit 3 autres tranches sont à l'étude ce qui ne signifie pas en passe d'être réalisées !!!

*Quelle que soit la virulence des tracts, le groupe majoritaire continuera sa réflexion et l'étude de projets jusqu'au terme du mandat pour préparer l'avenir ce qui est de la responsabilité des élus ! Nous devons envisager les besoins et prévoir l'avenir. Ensuite tous les projets retenus doivent être financés en fonction de nos capacités et de l'évolution de ces capacités. La réalisation n'est pas garantie et c'est vrai que pour la mairie la réflexion sur les aménagements a débuté il y a environ 15 ans et a été reportée ensuite pour cibler des projets plus urgents!!!*

*Il nous semble aujourd'hui plus important de se rassembler pour surmonter les difficultés et nous regrettons malgré tous nos efforts, le refus systématique d'opposants qui préfèrent la polémique la caricature et le dénigrement.*

*« Il ne faut jamais faire de projets surtout en ce qui concerne l'avenir » Pierre Dac*

## **Procès-verbal de la réunion du 14 mai 2018**

Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2018 approuvé à la majorité par 10 voix pour, 2 abstentions (BERNARD Pascal- LARTIGUE RENOUIL Jacqueline) et 1 voix contre (CHAZOTTES Martine).

Madame CHAZOTTE déclare qu'elle ne lit plus les procès-verbaux, considérant qu'ils sont toujours à charge de la majorité.

### **1° - Ordre du jour : Restructuration de la Mairie – choix des bureaux d'étude**

Monsieur MERIC présente le projet de restructuration de la Mairie qui se compose de plusieurs tranches ; il est nécessaire de déposer un permis de construire, en effet la façade va être modifiée ainsi que l'accessibilité. L'expertise des bureaux d'études portant sur 3 missions différentes est nécessaire : mission SPS coordination sécurité, contrôle technique et mission contrôle thermique.

Le dépôt de permis de construire n'engage pas la réalisation totale des travaux. Il est prévu encore plus de personnel au Syndicat du Bassin du Ciron avec notamment le recrutement d'un ingénieur en 2019, par conséquent la première tranche de travaux qui concernera l'aménagement du Syndicat du Bassin du Ciron est nécessaire.

Mme CHAZOTTES s'oppose à ce projet considérant que des activités de secrétariat de mairie risquent de se voir transférées à d CDC du Bazadais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant le projet de restructuration de la mairie

Considérant l'obligation de déposer un permis de construire pour ledit projet

Vu la consultation faite auprès de plusieurs bureaux d'études pour chaque mission concernée

- Décide de retenir les bureaux d'études les mieux disant et attribue les missions suivantes :

Mission coordonnateur SPS : Claude DIDIER .....3 250 € H.T, soit 3900 € TTC

Mission contrôles thermiques : Sarl POLYDIAG .....500,00 H.T, soit 600 € TTC

Contrôle technique : APAVE.....3 980 € H.T, soit 4 776 € TTC

**10 voix pour, 2 abstentions (BERNARD Pascal- LARTIGUE RENOUIL Jacqueline) et 1 voix contre (CHAZOTTES Martine)**

## **2° - AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE**

Mr MERIC expose qu'il est nécessaire de réorganiser la circulation sur la place et que le projet s'inscrit dans une certaine cohérence avec l'aménagement du foyer et de la mairie. Mr PRADAL, architecte des bâtiments ne souhaite pas poursuivre l'étude de cette place dont la mission relève davantage d'un architecte paysagiste. Par conséquent, il convient de lancer une nouvelle consultation pour un aménagement épuré comme le demande Mr PEYRUSSON. M COURBE souligne que les Bâtiments de France souhaitent cette étude. Les financements seront recherchés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de modifier le contenu de la mission de l'architecte Mr PRADAL et de lancer une consultation auprès d'un architecte –paysagiste pour étudier cet aménagement.

**12 voix pour et une abstention (Martine CHAZOTTES)**

## **3° Subvention du département : Fond d'Aide à l'Équipement des Communes**

La décision du 14 mai 2018 est annulée (achat du tracteur d'occasion)

L'aide du Département attribuée à la commune est de 15 197 € pour des équipements d'un montant minimum de 19 000 € H.T.

Après discussion, il est décidé par 12 voix pour et une voix contre (CHAZOTTES Martine) de réaliser une isolation et extension du chauffage (Chaudière pellets) dans les bureaux de la mairie pour un montant de 22 500 € H.T, soit 27 060 € TTC

12 voix pour et une voix contre (CHAZOTTES Martine).

## **4° GITE DE BACOUREY : Délibération modificative de crédits**

Le conseil municipal prend connaissance et vote à l'unanimité la modification de crédits supplémentaires suivants :

Dépenses de fonctionnement : compte 673 : + 612 €

Recettes de fonctionnement : compte 752 : + 612 €

## **5 ° ANALYSE DE LA CANTINE SCOLAIRE / NOMBRE DE REPAS ET PRIX**

Mme SEMPROLI donne lecture des tableaux portant sur le nombre de repas vendus, les charges fixes et charges variables. Il ressort qu'il faudrait 350 repas/ jour de plus pour être en équilibre contre 220 actuellement.

Après discussion, il ressort qu'il est difficile d'augmenter le prix de repas (3,95 €) car cela impacterait les familles à bas revenus

Mr MERIC souligne pose la question de fournir les écoles extérieures, or l'analyse dénombre que le déficit serait identique.

MME CHAZOTTES demande qu'elle est la part du bio et si les circuits courts sont priorisés. MR Le Maire répond que le cuisinier se ravitaille au mieux dans le Bazadais et que le bio représente environ 10 %.

L'augmentation du prix des repas de cantine est repoussée

## **6 ° PARTENARIAT AVEC LA GENDARMERIE NATIONALE**

Mr le Maire rapporte au conseil Municipal sa rencontre avec le référent de la Gendarmerie Nationale.

Afin de lutter contre les vols en recrudescence dans notre zone, il propose la mise en place d'une convention entre la commune et la gendarmerie pour mettre en place une vigilance citoyenne. Des référents, interlocuteurs privilégiés seront formés par la gendarmerie.

Une réunion publique d'information sera organisée.

## **7° RGPD (Règlement Général de protection des Données) - désignation d'un délégué communal**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Véronique DELBOS

## **8° VENTE DE BOIS SUR PIED**

Mr MERIC expose au conseil municipal qu'il a procédé à une consultation pour vendre des aulnes et des peupliers plantés sur des propriétés communales.

La meilleure proposition a été établie par Le Forestière Bazadaise pour un montant total de 2500 €.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de La Forestière Bazadaise pour une vente de bois sur pied qui s'élève à 2500 € TTC

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

Ecole : Mr le Maire indique que la fermeture de classe est effective à la rentrée sauf une remontée exceptionnelle des effectifs. Sont inscrit 92 élèves dont 30 en classe maternelle.

FORMATION pour l'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics : après concertation, Mr COURBE s'inscrit à la formation organisée par l'AMG

Place du Foirail : Mme CHAZOTTES attire l'attention sur la dangerosité des jeux situés place du foirail. Mr MERIC a prévu de commander les cailloux qui seront livrés prochainement ; d'autre part il convient de défricher le site des futures placettes du foirail encombrées par la végétation.

Haie du parking de l'école : Mme LABBE renouvelle sa demande d'enlever la haie de laurier pour permettre une meilleure circulation des véhicules. Mr le Maire répond que ce travail sera fait pendant les vacances scolaires d'été

Permis aménager route du Martinet : Mr MERIC propose de reprendre contact avec le géomètre pour l'établissement d'un permis d'aménager. Les travaux de viabilisation pourraient être envisagés en 2019 sous réserve d'avoir au préalable des acquéreurs.